N°DCA-2021-053

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

15

- Pouvoirs :

2

- Votants:

17



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le 02 décembre 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

Suppléants

MM. Pierre AUBRY, Hervé GUERARD.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

IV. Pouvoirs:

Madame Claire GUEROULT à Monsieur André GAUTIER, Madame Dominique TESSIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Dominique TESSIER.

MM. Bastien CORITON - représenté, Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE - représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement				
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail		
Ressources et moyens	-	-		

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° DCA-2020-047 en date du 9 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal,
- la délibération n° DCA-2020-048 en date du 9 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe restauration,
- la délibération n° DCA-2021-011 en date du 12 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021 du budget principal,
- la délibération n° DCA-2021-012 en date du 12 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021 du budget annexe restauration,
- la délibération n° DCA-2021-035 en date du 4 novembre 2021 approuvant la décision modificatrice du budget principal 2021,
- la délibération n° DCA-2021-036 en date du 4 novembre 2021 approuvant approuvant la décision modificatrice du budget annexe restauration.

*

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit les modalités d'exécution du budget pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget par le Conseil d'administration. Elle permet ainsi au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (Sdis76), pour cette période, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses. Cependant, la mise en œuvre est différente selon la section concernée.

Aussi, s'agissant de la section de fonctionnement, l'instruction permet la mise en recouvrement des recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section investissement, il est précisé que le Sdis peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

S'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'instruction comptable permet leur liquidation et leur mandatement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture, éventuellement modifiée ultérieurement, de ladite autorisation de programme.

Le Sdis est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette (en capital et en intérêts) des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

Le tableau ci-après recense les crédits ouverts pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget de l'année 2022 :

Chapitre	Libellé	Budget 2021	Crédits maximum pouvant être ouverts dans l'attente du vote du BP 2022	Crédits autorisés avant le vote du BP 2022			
	BUDGET PRINCIPAL						
	Section de fonctionnement						
011	Charges à caractère général	10 625 670,00 €	10 625 670,00€	10 625 670,00 €			
012	Charges de personnel	68 855 606,00 €	68 855 606,00€	68 855 606,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	1 041 702,00 €	1 041 702,00 €	1 041 702,00 €			
67	Charges exceptionnelles	55 000,00 €	55 000,00€	18 000,00 €			
68	Dotation aux provisions	272 400,00 €	272 400,00 €	- €			
022	Dépenses imprévues	2 731 301,69 €	2 731 301,69 €	50 000,00 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	8 163 977,00 €	8 163 977,00€	8 163 977,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	8 100 000,00 €	8 100 000,00€	- €			
	TOTAL	99 845 656,69 €	99 845 656,69 €	88 754 955,00 €			
	Section d'in	vestissement					
20	Immobilisations incorporelles	545 000,00 €	136 250,00 €	20 000,00 €			
204	Subvention d'équipement versées	12 000,00 €	12 000,00 €	- €			
21	Immobilisations corporelles	5 221 401,92 €	1 305 350,48 €	550 000,00 €			
23	Immobilisations en cours	11 809 101,76 €	2 952 275,44 €	200 000,00 €			
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €			
020	Dépenses imprévues	1 068 255,85 €	267 063,96 €	50 000,00€			
040	Opérations d'ordre entre sections	2 448 986,00€	2 448 986,00€	2 448 986,00€			
041	Opérations patrimoniale	1 317 000,00 €	1 317 000,00 €	150 000,00 €			
	TOTAL	22 421 745,53 €	8 438 925,88 €	3 418 986,00 €			
	BUDGET ANNEXE						
	Section de fonctionnement						
011	Charges à caractère général	364 370,00 €	364 370,00 €	182 185,00€			
012	Charges de personnel	399 106,00€	399 106,00 €	199 553,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	10,00€	10,00€	10,00€			
67	Charges exceptionnelles	250,00€	250,00€	250,00€			
022	Dépenses imprévues	15 300,00 €	15 300,00 €	1 000,00 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €			
	TOTAL	791 036,00 €	791 036,00 €	394 998,00 €			
	Section d'investissement						
21	Immobilisations corporelles	23 200,00 €	5 800,00 €	5 800,00€			
020	Dépenses imprévues	1 712,19 €	428,05€	400,00€			
	TOTAL		6 228,05 €	5 800,00 €			

Ces crédits autorisés seront obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Pour mémoire, s'agissant des autorisations de programme, les crédits de paiement sont ouverts à hauteur des derniers montants validés, selon le détail suivant :

N°d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2022
2013000002	Modernisation des outils informatiques	71 890,93 €
2014000012	Construction du CIS Le Havre Sud	4 585 000,00 €
2017000004	Construction CIS Duclair	30 000,00 €
2018000001	Sécurité dans les établissements du Sdis	12 335,97 €
2018000002	Développement durable et économies d'énergie	416 731,57 €
2018000003	Construction CIS Fécamp	310 000,00 €
2019000001	Matériels non opérationnels	526 668,85€
2019000002	Matériels d'intervention courants	928 252,80€
2019000003	Matériels roulants et naviguants	3 142 575,21€
2019000004	Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives	35 582,66€
2019000005	Matériels du SSSM	85 692,73€
2019000006	Projet e-Secours	246 000,00 €
2019000007	Construction CIS Les-Grandes-Ventes	1 959 000,00€
2019000008	Construction Malaunay Montville	2 600 000,00 €
2020000001	Construction Bosc-Le-Hard	610 000,00 €
	Total	15 559 730,72 €

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 06/12/2021 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211202-DCA-2021-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021 Affichage : 07/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

